

## À LA UNE COMMENT TROUVER 60 MILLIARDS

**RÉFORME.** Nommé à la tête de l'agence chargée d'améliorer les conditions de travail, Hervé Lanouzière a pour objectif de redéfinir ses missions.



JÉRÔME CHATAIN/L'EXPANSION

# UNE AGENCE PUBLIQUE À L'HEURE DE LA REMISE AU PAS

Pour en finir avec la gabegie financière, l'opacité et la cacophonie, le gouvernement a décidé de faire le ménage dans la galaxie des opérateurs de l'Etat. Exemple à l'Anact, où la chasse aux coûts a déjà commencé.

**D**ANS UN FILM policier, Hervé Lanouzière aurait sans doute décroché le rôle du justicier. Une sorte de Kojak, droit dans ses bottes, bien décidé à faire régner l'ordre. Tant mieux.

Car c'est justement ce que le ministère du Travail lui a demandé : réformer l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), qui fête cette année ses quarante ans d'existence. Catapulté à la tête de l'agence il y a deux mois, cet ancien inspecteur du travail, spécialiste des risques psychosociaux, se présente comme l'homme du « parler vrai ». En ces temps de disette, « on doit être irréprochable sur le plan budgétaire et comptable pour défendre l'avenir de la boutique », explique-t-il.

Dans la galaxie des opérateurs publics - ces entités financées par l'Etat -, l'Anact est une

naine : 80 salariés et 11 millions d'euros de budget. Mais c'est aussi le symbole de ce que l'externalisation des missions de l'Etat a produit comme gabegie financière et délitement d'une politique publique.

Au cœur du problème, un enchevêtrement opaque entre l'Anact et son réseau régional, une vingtaine d'agences (Aract) employant près de 200 salariés. Contrairement à l'agence nationale, ces Aract sont des associations de droit privé, financées quasi exclusivement par de l'argent public, mais non soumises à la maîtrise des emplois et aux règles de la comptabilité publique. « Officiellement, je n'ai aucun pouvoir sur elles, je ne siège pas à leur conseil d'administration, même si un tiers du budget de l'Anact les finance », détaille Hervé Lanouzière.

### Des études bien éloignées du thème de la santé

Au fil des années, ces électrons libres se sont éparpillés, toquant à la porte des collectivités locales qui leur ont commandé des études très éloignées des questions de conditions de travail. Les pépites les plus récentes : un rapport sur la mise en œuvre d'une stratégie collective en faveur des artisans bouchers en Corse, ou une autre sur le tutorat en entreprises en Champagne-Ardenne. Un éparpillement sévèrement épinglé dans un référé de la Cour des comptes en août 2011 : « Il n'existe pas de mandat précis et impératif définissant la nature et l'étendue de la mission de service public de ces associations », écrivent ses limiers.

Plus grave, ils mettent en lumière de curieuses pratiques au sein même de l'Anact : frais de déplacement prohibitifs, train de vie

élevé de certains chargés de mission, locaux somptueux et rémunérations en moyenne supérieures à celles de la fonction publique d'Etat. La Cour des comptes pointe même l'exemple d'un responsable de département ayant développé ses activités privées de conseil sur les mêmes sujets que ceux traités au sein de l'Anact et faisant indemniser ses déplacements personnels par l'agence. « Ces pratiques appartiennent au passé », assure un des chargés de mission de l'Anact.

Il faut dire que, depuis deux ans, le ministère du Travail a remis son nez dans les affaires de l'agence. Elle a déménagé dans des bureaux moins prestigieux, permettant l'économie de quelque 120 000 euros, tandis que les frais de mission sont de 43 % inférieurs à ce qu'ils étaient en 2008. Et la chasse aux coûts n'est pas terminée : on attend 1 million d'euros d'économies d'ici à 2017.

Reste que l'avenir de l'Anact n'est pas écrit. Avec la mode de la lutte contre les risques psychosociaux, une flopée d'acteurs publics planchent sur les questions de santé au travail : la Caisse nationale d'assurance-maladie, l'Institut national de recherche et de santé ou encore l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. « D'où un énorme gâchis financier et une totale confusion », dénonce Patrick Legeron, psychiatre et fondateur du cabinet **Stimulus**

Un groupe de travail composé de responsables de la Direction générale du travail et de représentants syndicaux réfléchit à l'avenir de l'Anact. Restructuration, réorganisation, recentrage, voire fusion, tout est possible. © **BÉATRICE MATHIEU**



## Des organismes sous haute surveillance

**C**hampagne et petits-fours : il fallait au moins ça pour faire passer la pilule. Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, Marisol Touraine, la ministre de la Santé, n'y est pas allée par quatre chemins pour annoncer une réorganisation des agences de santé. « Trop foisonnantes pour être totalement satisfaisantes », a-t-elle lancé. Comprendre : trop nombreuses pour être efficaces. En réalité, la ministre ne fait qu'appliquer ce que les limiers de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes réclament depuis des lustres : faire le ménage dans la galaxie des opérateurs publics, ces 1244 entités financées par des fonds publics, sous la tutelle de l'Etat, et exerçant pour son compte une mission de service public. Sous ce label, on trouve, pêle-mêle, le Centre national du cinéma, la Caisse de garantie du logement locatif social ou encore la Haute Autorité de santé. Un fourre-tout en forte expansion au cours des décennies passées. Qu'importent leur réelle utilité ou les doublons potentiels ! L'Eta-

# 1244

**AGENCES** sont financées par des fonds publics. Elles sont contrôlées par l'Etat et exercent pour son compte des missions de service public.

# 442 800

**SALARIÉS** travaillent dans les agences publiques. Entre 2007 et 2012, les effectifs des agents ont progressé de 6,1% contre une baisse de 6% dans la fonction publique d'Etat.

blissement public du Marais poitevin, créé en 2010, vient ainsi marcher sur les plates-bandes du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, des directions régionales de l'aménagement et du logement (Dreal), des directions départementales des territoires (DDT) et des agences de l'eau de la région. Une mode très coûteuse pour les finances de l'Etat. Entre 2007 et 2012, les effectifs des opérateurs ont progressé de 6,1%, et les moyens financiers alloués par l'Etat de 15%. D'où la volonté de mettre au pas ces entités à la gestion parfois hasardeuse. « Le nombre d'agences dépendant du ministère de l'Agriculture a été divisé par deux en cinq ans », se félicite Jacques Clément, le chef du service modernisation du ministère. Selon l'Institut français pour la recherche sur les administrations publiques, l'Etat pourrait économiser quelque 10 milliards d'euros en restructurant ses agences. © **B.M.**

# 50

**MILLIARDS D'EUROS** ont été alloués par l'Etat aux opérateurs publics en 2012, en hausse de 15% depuis 2007.